Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 035-213502818-20260209-2026005-DE

Département d'Ille et Vilaine
Arrondissement de Rennes
Canton de Rennes Sud-Ouest

VILLE DE
SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE

EXTRAIT
du registre des délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL
du 09 février 2026

Date de la convocation : 03 février 2026
Nombre de conseillers en exercice : 29
L'an deux mille vingt-six, le neuf février, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE, légalement convoqué, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame DUCAMIN, Maire.
PRESENTS (19) : Mme DUCAMIN, Maire, Mme LECHAPLAIN, M. SIMON, Mme LECOQ, M. RAVAUDET, M HAGGAN, Mme BILLARD, M CHEMIN, adjoints, M JAN, Mme FRIOT, M LEBRUN, Mme TRIBOULT, Mme COSSAIS, M SAUREL, Mme THO, M DAVID, M SALMON, M LLAVORI, M LUCAS, conseillers municipaux.
ABSENTS EXCUSES (10) : Mme BASLÉ, Mme MAIGNOT, M COLLONGE, M CADIOU, Mme PFEIFFER, Mme GARANDEAU, M DEIN, M MACE, Mme RACHEDI, M NOURRY, conseillers municipaux.
PROCURATIONS DE VOTE (2) : Mme BASLÉ a donné procuration à Mme LECHAPLAIN.
Mme MAIGNOT a donné procuration à M CHEMIN.

Mme LECOQ a été nommée en qualité de secrétaire de séance.

2026.005 Budget principal 2026 – Autorisations de programme et de crédits de paiement (AP/CP) – Actualisation, création et clôture
Elu en charge du rapport : M Ravaudet

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-25 et R.1612-51 ;
- **VU** la délibération n°2025.028 en date du 31 mars 2025 procédant à l'actualisation et à la création d'autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP), suite au vote du budget primitif 2025 ;
- **VU** la délibération n°2025.076 du 29 septembre 2025 procédant à des modifications d'AP/CP, suite à l'approbation de la décision modificative n°1 du budget principal 2025 ;
- **VU** la délibération n°2025.099 du 17 novembre 2025 procédant à des modifications d'AP/CP, suite à l'approbation de la décision modificative n°2 du budget principal 2025 ;
- **VU** les résultats prévisionnels 2025 du budget principal ;
- **VU** le budget primitif 2026 de la Ville ;
- **VU** l'avis de la Commission Ressources en date du 03 février 2026 ;
- **VU** le rapport présenté en séance par Loïc Ravaudet, Adjoint aux finances et à l'achat public, à l'administration générale et à l'économie ;
- **CONSIDERANT** la nécessité de procéder à l'actualisation, à la création et à la clôture d'AP/CP, suite à l'approbation du budget primitif 2026.

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 035-213502818-20260209-2026005-DE

Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **Accepte l'actualisation des Autorisations de Programme/Crédits de Paiement (AP/CP) telles qu'elles sont présentées dans le tableau formalisé dans la présente délibération et faisant suite à l'approbation du budget primitif 2026 de la Ville ;**
- **Décide la clôture des Autorisations de Programme suivantes :**
  - **AP-2021-913 – Réfection toitures gymnase Alice Milliat ;**
  - **AP-2012-930 – Equipement public Courrouze Pigeon Blanc ;**
  - **AP-2019-945 – Equipement de quartier Centre-Ville.**

Déport sur le fondement de l'article L.1111-6 II 0
Quorum requis pour délibérer 15
Conseillers qui ne prennent pas part au vote 0
Conseillers présents lors du vote 19
Abstentions 0
Nombre de suffrages exprimés 21
Votes Pour 21
Contre 0

Pour extrait conforme,
Saint-Jacques-de-la-Lande, le 9 février 2026

Marie DUCAMIN
Maire

Mairie de St Jacques de la Lande
Ille et Vilaine

Sylvie LECOQ
Secrétaire de séance

Mairie de St Jacques de la Lande

Le cas échéant, document transmis à la Préfecture le :

Publié sur le site de la Ville le :

Par le service affaires générales